



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 26905

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'usage des forces de l'ordre pour encadrer les manifestations consécutives à la victoire du Paris Saint-Germain. Aussi il lui demande de lui communiquer les chiffres suivants : le nombre de forces de l'ordre mobilisées le 12 mai 2013 à Paris pour faire face aux débordements, *idem* le 13 mai 2013, le nombre de personnes attroupées lors de ces débordements le 12 mai 2013 à Paris, *idem* le 13 mai, le nombre de personnes interpellées et placées en garde-à-vue le 12 mai 2013 suite à ces débordements, *idem* à la date du 13 mai 2013, le nombre de forces de l'ordre et de civils blessés le 12 mai à Paris lors de ces débordements, *idem* le 13 mai 2013 ; également le nombre de forces de l'ordre mobilisées dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 avril 2013 à proximité de la place Édouard-Herriot et de l'Assemblée nationale, le nombre de personnes interpellées sur cette place et à cette date, puis placées en garde-à-vue, le nombre de membres des forces de l'ordre et de civils blessés.

Texte de la réponse

La cérémonie de remise du trophée de champion de France sur la place du Trocadéro avait fait l'objet d'une préparation minutieuse ponctuée par des échanges entre la préfecture de police, les services de sécurité du club parisien et la ligue de football professionnel qui a conduit à l'engagement d'un dispositif policier conséquent. Dans ce cadre, le club de football avait déployé un service d'ordre composé de stadiers dont la mission était de protéger le cheminement des bus des joueurs et l'accès au podium. Le dispositif policier, renforcé dès la veille au soir puis tout au long de la journée du 13 mai, était calibré à la hauteur des prévisions de participation et de risques. Les débordements constatés sont le résultat d'individus violents, venus pour perturber la cérémonie et pour se livrer à des actes de vandalisme. Toutefois, la réactivité des services de police a permis de contenir les dégâts dans un périmètre restreint, en particulier s'agissant de l'avenue des Champs Élysées, et dans un laps de temps limité raison d'un déploiement rapide d'un dispositif qui en a bloqué l'accès mais aussi grâce à l'intervention d'effectifs en tenue et en civil massivement présents sur cet axe. Le calme est alors rapidement revenu dans la capitale, la situation étant apaisée dès 21 heures et totalement normale à 22 h30. Sans nier le sérieux de ces incidents, il paraît important de rappeler que d'autres événements ces dernières années se sont traduits par des dégradations supérieures et des atteintes physiques beaucoup plus graves sans donner lieu à une visibilité médiatique comparable ni à la mise en cause personnelle de responsables policiers. A ce jour, le bilan de cet événement fait état de 43 arrestations, 42 gardes à vue et le déferrement à la justice de 32 personnes. 160 véhicules et 12 commerces ont fait l'objet de dégradations pour lesquels des dossiers d'indemnisation sont en cours. S'agissant des manifestations pour Tous non déclarées les 14 et 15 avril 2013 sur la place Édouard Herriot, 67 personnes ont été interpellées le 14 avril puis placées en garde à vue pour refus de se disperser après attroupement (articles 431-3 et 431-4 du code pénal).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26905

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5237

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2117